



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **5 novembre 2013**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de
9 591 746 F aux charges et de
9 713 750 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à
122 004 F
- de fixer le taux de centime additionnel pour 2014 à 31 centimes.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles.

Le délai pour demander un référendum expire le 5 janvier 2014.

Vandœuvres, le 14 novembre 2013

La Présidente du conseil municipal
Floriane ERMACORA

